

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 13 mai 2024, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS:

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère M. Raouf Absi, conseiller M^{me} Josée Bissonnette, conseillère M. François Desmarais, conseiller M^{me} Magalie Queval, conseillère M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

SONT ABSENTES:

M^{me} Anne Barabé, conseillère M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général M^{me} Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public :

 M. Jean-Claude Morin : questionnement relativement à la règlementation municipale concernant les abris d'auto.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant les points suivants :

- 13.1 Avis de motion Règlement numéro 2024-428 visant à soustraire le territoire de Boucherville de l'application de l'article 94 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation
- 13.2 Dépôt du projet de règlement numéro 2024-428 visant à soustraire le territoire de Boucherville de l'application de l'article 94 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation
- 13.3 Démission d'employé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-2

Approbation du procès-verbal du 15 avril 2024

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

240513-3

Avis de motion – Règlement numéro 2024-07-7 modifiant le Règlement numéro 2006-07 concernant la rémunération des élus municipaux et le remboursement de dépenses afin d'ajouter le comité sur la sécurité nautique à l'annexe A

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement numéro 2006-07 concernant la rémunération des élus municipaux et le remboursement de dépenses afin d'ajouter le comité sur la sécurité nautique à l'annexe A.

240513-4

Avis de motion – Règlement numéro 2024-290-36 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone P-445 à même la zone C-413 ainsi qu'une partie de la zone C-443 et d'autoriser la classe d'usages R1 (parc et espace vert) dans cette nouvelle zone, de modifier les dispositions applicables à l'usage P6-01-06 (garage municipal, service des travaux publics) dans la zone P-189 et d'autoriser le panneau ou planche de composite bois-thermoplastique à titre de matériau de revêtement de classe 3

M^{me} la conseillère Josée Bissonnette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone P-445 à même la zone C-413 ainsi qu'une partie de la zone C-443 et d'autoriser la classe d'usages R1 (parc et espace vert) dans cette nouvelle zone, de modifier les dispositions applicables à l'usage P6-01-06 (garage municipal, service des travaux publics) dans la zone P-189 et d'autoriser le panneau ou planche de composite bois-thermoplastique à titre de matériau de revêtement de classe 3.

240513-5

Avis de motion – Règlement numéro 2024-290-37 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone C-219 à même une partie de la zone C-166 et de limiter la hauteur à 2 étages et 10 m dans cette nouvelle zone

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone C-219 à même une partie de la zone C-166 et de limiter la hauteur à 2 étages et 10 m dans cette nouvelle zone.

240513-6

Avis de motion – Règlement numéro 2024-293-6 modifiant le Règlement de construction 2018-293 afin de modifier les dispositions applicables aux contremarches et paliers dans la zone H-807

M^{me} la conseillère Josée Bissonnette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de construction 2018-293 afin de modifier les dispositions applicables aux contremarches et paliers dans la zone H-807.

240513-7

Avis de motion - Règlement numéro 2024-296-11 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 2018-296 afin de corriger les informations relatives à la résidence située au 3, rue De Montbrun ainsi qu'au bâtiment accessoire situé au 1041, rang Lustucru à l'annexe A (Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale), d'ajouter les bâtiments situés au 1080, rang Lustucru à l'annexe A (Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale), de ne plus assujettir certaines interventions de l'application des sections du chapitre 4 (Secteur, catégorie de construction ou travaux visés), de réviser les critères applicables à la couleur des matériaux pour les usages commerciaux, récréatifs, industriels et publics et institutionnels et de ne plus assujettir les changements de couleur de marquises pour certaines portions des territoires visés par les sections 7 (Pôle multifonctionnel régional) et 8 (Pôle multifonctionnel suprarégional)

M. le conseiller François Desmarais donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 2018-296 afin de corriger les informations relatives à la résidence située au 3, rue De Montbrun ainsi qu'au bâtiment accessoire situé au 1041, rang Lustucru à l'annexe A (Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale), d'ajouter les bâtiments situés au 1080, rang Lustucru à l'annexe A (Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale), de ne plus assujettir certaines interventions de l'application des sections du chapitre 4 (Secteur, catégorie de construction ou travaux visés), de réviser les critères applicables à la couleur des matériaux pour les usages commerciaux, récréatifs, industriels et publics et institutionnels et de ne plus assujettir les changements de couleur de marquises pour certaines portions des territoires visés par les sections 7 (Pôle multifonctionnel régional) et 8 (Pôle multifonctionnel suprarégional).

240513-8

Avis de motion – Règlement numéro 2024-297-4 modifiant le Règlement relatif à la démolition d'immeubles 2018-297 afin de corriger les informations relatives à la résidence située au 3, rue De Montbrun ainsi qu'au bâtiment accessoire situé au 1041, rang Lustucru à l'annexe A (Immeubles patrimoniaux) et d'ajouter les bâtiments situés au 1080, rang Lustucru à l'annexe A (Immeubles patrimoniaux)

M. le conseiller François Desmarais donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement relatif à la démolition d'immeubles 2018-297 afin de corriger les informations relatives à la résidence située au 3, rue De Montbrun ainsi qu'au bâtiment accessoire situé au 1041, rang Lustucru à l'annexe A (Immeubles patrimoniaux) et d'ajouter les bâtiments situés au 1080, rang Lustucru à l'annexe A (Immeubles patrimoniaux).

240513-9

Avis de motion – Règlement numéro 2024-403-1 modifiant le Règlement numéro 2023-403 décrétant la tarification 2024 pour le financement de certains biens, services ou activités afin de modifier les sections D et E concernant les sports et loisirs, ainsi que la location d'installation et l'utilisation de machinerie

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement numéro 2023-403 décrétant la tarification 2024 pour le financement de certains biens, services ou activités afin de modifier les sections D et E concernant les sports et loisirs, ainsi que la location d'installation et l'utilisation de machinerie.

240513-10

Avis de motion – Règlement numéro 2024-429 ordonnant l'exécution de travaux de gainage pour la réhabilitation de conduites d'eau potable dans la place Nobel, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 000 000 \$

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de gainage pour la réhabilitation de conduites d'eau potable dans la place Nobel, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 000 000 \$.

240513-11

Avis de motion – Règlement numéro 2024-430 décrétant des travaux de remplacement des chambres de vannes et des postes de pompage et un emprunt de 3 900 000 \$

M^{me} la conseillère Jacqueline Boubane donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant des travaux de remplacement des chambres de vannes et des postes de pompage et un emprunt de 3 900 000 \$.

240513-12

Avis de motion – Règlement numéro 2024-431 décrétant l'installation et l'ajout de bornes de recharge de véhicule et un emprunt de 450 000 \$

M^{me} la conseillère Isabelle Bleau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant l'installation et l'ajout de bornes de recharge de véhicule et un emprunt de 450 000 \$.

Adoption de règlements

240513-13

Dépôt du projet de règlement numéro 2024-07-7 modifiant le Règlement numéro 2006-07 concernant la rémunération des élus municipaux et le remboursement de dépenses afin d'ajouter le comité sur la sécurité nautique à l'annexe A

M. le maire Jean Martel présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-07-7 modifiant le Règlement numéro 2006-07 concernant la rémunération des élus municipaux et le remboursement de dépenses afin d'ajouter le comité sur la sécurité nautique à l'annexe A.

240513-14

Adoption – Règlement numéro 2024-289-2 modifiant le Plan d'urbanisme 2018-289 afin d'assurer la conformité du Plan d'urbanisme numéro 2018-289 aux modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil par le règlement CA-2022-384

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-289-2 – Règlement modifiant le Plan d'urbanisme 2018-289 afin d'assurer la conformité du Plan d'urbanisme numéro 2018-289 aux modifications apportées au

Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil par le règlement CA-2022-384.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-15

Adoption – Règlement numéro 2024-290-35 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'adopter des dispositions particulières applicables aux usages P1-01-01 (école préscolaire ou maternelle) et P1-01-02 (école primaire) dans la zone P-147, de mettre à jour l'annexe H (Sites archéologiques connus), de réviser le nombre minimal de cases de stationnement requis divers usages résidentiels, d'autoriser l'exemption de case de stationnement pour un usage résidentiel et de ne plus assujettir les travaux d'aménagement et de restauration d'un habitat faunique ou floristique, ainsi que les travaux d'aménagement de sentiers ou d'aménagements publics à certaines restrictions relatives aux milieux à documenter

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-290-35 – Règlement modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'adopter des dispositions particulières applicables aux usages P1-01-01 (école préscolaire ou maternelle) et P1-01-02 (école primaire) dans la zone P-147, de mettre à jour l'annexe H (Sites archéologiques connus), de réviser le nombre minimal de cases de stationnement requis pour divers usages résidentiels, d'autoriser l'exemption de case de stationnement pour un usage résidentiel et de ne plus assujettir les travaux d'aménagement et de restauration d'un habitat faunique ou floristique, ainsi que les travaux d'aménagement de sentiers ou d'aménagements publics à certaines restrictions relatives aux milieux à documenter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-16

Adoption – Projet de règlement numéro 2024-290-36 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone P-445 à même la zone C-413 ainsi qu'une partie de la zone C-443 et d'autoriser la classe d'usages R1 (parc et espace vert) dans cette nouvelle zone, de modifier les dispositions applicables à l'usage P6-01-06 (garage municipal, service des travaux publics) dans la zone P-189 et d'autoriser le panneau ou planche de composite bois-thermoplastique à titre de matériau de revêtement de classe 3

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2024-290-36 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone P-445 à même la zone C-413 ainsi qu'une partie de la zone C-443 et d'autoriser la classe d'usages R1 (parc et espace vert) dans cette nouvelle zone, de modifier les dispositions applicables à l'usage P6-01-06 (garage municipal, service des travaux publics) dans la zone P-189 et d'autoriser le panneau ou planche de composite bois-thermoplastique à titre de matériau de revêtement de classe 3.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 10 juin 2024 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-17

Adoption – Premier projet de règlement numéro 2024-290-37 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone C-219 à même une partie de la zone C-166 et de limiter la hauteur à 2 étages et 10 m dans cette nouvelle zone

Il est proposé d'adopter le premier projet de règlement numéro 2024-290-37 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone C-219 à même une partie de la zone C-166 et de limiter la hauteur à 2 étages et 10 m dans cette nouvelle zone.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 10 juin 2024 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-18

Adoption – Projet de règlement numéro 2024-293-6 modifiant le Règlement de construction 2018-293 afin de modifier les dispositions applicables aux contremarches et paliers dans la zone H-807

Il est proposé d'adopter le projet de règlement 2024-293-6 modifiant le Règlement de construction 2018-293 afin de modifier les dispositions applicables aux contremarches et paliers dans la zone H-807.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 10 juin 2024 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-19

Adoption – Règlement numéro 2024-296-10 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 2018-296 afin de préciser des critères relatifs à l'aménagement de terrain à la section 1 (Vieux-Boucherville et bâtiment d'intérêt patrimonial) du chapitre 4, de réviser les interventions assujetties aux sections 6 (Bois-Francs), 11 (Bâtiment multifamilial ou habitation collective) et 12 (Projet intégré résidentiel) du chapitre 4, et d'exclure certains secteurs de la ville dans l'application de la section 14 (Ajout d'un étage sur une résidence) du chapitre 4

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-296-10 – Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 2018-296 afin de préciser des critères relatifs à l'aménagement de terrain à la section 1 (Vieux-Boucherville et bâtiment d'intérêt patrimonial) du chapitre 4, de réviser les interventions assujetties

aux sections 6 (Bois-Francs), 11 (Bâtiment multifamilial ou habitation collective) et 12 (Projet intégré résidentiel) du chapitre 4, et d'exclure certains secteurs de la ville dans l'application de la section 14 (Ajout d'un étage sur une résidence) du chapitre 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-20

Adoption - Projet de règlement numéro 2024-296-11 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 2018-296 afin de corriger les informations relatives à la résidence située au 3, rue De Montbrun ainsi qu'au bâtiment accessoire situé au 1041, rang Lustucru à l'annexe A (Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale), de ne plus assujettir certaines interventions de l'application des sections du chapitre 4 (Secteur, catégorie de construction ou travaux visés), de réviser les critères applicables à la couleur des matériaux pour les usages commerciaux, récréatifs, industriels et publics et institutionnels et de ne plus assujettir les changements de couleur de marquises pour certaines portions des territoires visés par les sections 7 (Pôle multifonctionnel régional) et 8 (Pôle multifonctionnel suprarégional)

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2024-296-11 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 2018-296 afin de corriger les informations relatives à la résidence située au 3, rue De Montbrun ainsi qu'au bâtiment accessoire situé au 1041, rang Lustucru à l'annexe A (Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale), d'ajouter les bâtiments situés au 1080, rang Lustucru à l'annexe A (Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale), de ne plus assujettir certaines interventions de l'application des sections du chapitre 4 (Secteur, catégorie de construction ou travaux visés), de réviser les critères applicables à la couleur des matériaux pour les usages commerciaux, récréatifs, industriels et publics et institutionnels et de ne plus assujettir les changements de couleur de marquises pour certaines portions des territoires visés par les sections 7 (Pôle multifonctionnel régional) et 8 (Pôle multifonctionnel suprarégional).

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 10 juin 2024 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-21

Adoption – Projet de règlement numéro 2024-297-4 modifiant le Règlement relatif à la démolition d'immeubles 2018-297 afin de corriger les informations relatives à la résidence située au 3, rue De Montbrun ainsi qu'au bâtiment accessoire situé au 1041, rang Lustucru à l'annexe A (Immeubles patrimoniaux) et d'ajouter les bâtiments situés au 1080, rang Lustucru à l'annexe A (Immeubles patrimoniaux)

Il est proposé d'adopter le projet de règlement 2024-297-4 modifiant le Règlement relatif à la démolition d'immeubles 2018-297 afin de corriger les informations relatives à la résidence située au 3, rue De Montbrun ainsi qu'au bâtiment accessoire situé au 1041, rang Lustucru à l'annexe A (Immeubles patrimoniaux) et d'ajouter les bâtiments situés au 1080, rang Lustucru à l'annexe A (Immeubles patrimoniaux).

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 10 juin 2024 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-22

Dépôt du projet de règlement 2024-403-1 modifiant le Règlement numéro 2023-403 décrétant la tarification 2024 pour le financement de certains biens, services ou activités afin de modifier les sections D et E concernant les sports et loisirs, ainsi que la location d'installation et l'utilisation de machinerie

M. le maire Jean Martel présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-403-1 modifiant le Règlement numéro 2023-403 décrétant la tarification 2024 pour le financement de certains biens, services ou activités afin de modifier les sections D et E concernant les sports et loisirs, ainsi que la location d'installation et l'utilisation de machinerie.

240513-23

Dépôt du certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement numéro 2024-417 ordonnant l'exécution de travaux d'installation d'une passerelle, ainsi que des travaux d'aménagement et de reboisement dans le boisé de l'Ocarina, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000 \$

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du 6 au 10 mai 2024 sur le Règlement 2024-417, dont le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 320, et le nombre de demandes reçues est de zéro (0).

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

240513-24

Dépôt du certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement numéro 2024-419 ordonnant l'exécution de travaux de réaménagement du parc de la rue des Ateliers, dont l'aménagement d'un talus antibruit, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 500 000 \$

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du 6 au 10 mai 2024 sur le Règlement 2024-419, dont le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 320, et le nombre de demandes reçues est de zéro (0).

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

240513-25

Dépôt du certificat – Procédure d'enregistrement – Règlement numéro 2024-422 concernant des travaux de plantation le long de la route 132, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 200 000 \$

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du 6 au 10 mai 2024 sur le Règlement 2024-422, dont le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 320, et le nombre de demandes reçues est de zéro (0).

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

240513-26

Adoption – Règlement numéro 2024-423 décrétant des travaux de conversion du réseau d'éclairage au DEL des terrains sportifs et un emprunt de 1 800 000 \$

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-423 — Règlement décrétant des travaux de conversion du réseau d'éclairage au DEL des terrains sportifs et un emprunt de 1 800 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-27

Adoption – Règlement numéro 2024-424 décrétant des travaux de réfection du terrain de baseball pour une surface synthétique au parc Pierre-Laporte et un emprunt de 2 500 000 \$

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-424 — Règlement décrétant des travaux de réfection du terrain de baseball pour une surface synthétique au parc Pierre-Laporte et un emprunt de 2 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-28

Adoption – Règlement numéro 2024-425 décrétant des travaux d'aménagement d'espaces publics dans le cadre du budget participatif et un emprunt de 150 000 \$

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-425 — Règlement décrétant des travaux d'aménagement d'espaces publics dans le cadre du budget participatif et un emprunt de 150 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-29

Adoption – Règlement numéro 2024-426 décrétant des travaux de réparation d'alimentation électrique souterraine pour lampadaire de rue et un emprunt de 315 000 \$

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-426 — Règlement décrétant des travaux de réparation d'alimentation électrique souterraine pour lampadaire de rue et un emprunt de 315 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-30

Adoption – Règlement numéro 2024-427 décrétant des travaux d'aménagement dans divers parcs et un emprunt de 1 500 000 \$

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-427 — Règlement décrétant des travaux d'aménagement dans divers parcs et un emprunt de 1 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-31

Dépôt du projet de règlement numéro 2024-429 ordonnant l'exécution de travaux de gainage pour la réhabilitation de conduites d'eau potable dans la place Nobel, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 000 000 \$

M. le conseiller Raouf Absi présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-429 ordonnant l'exécution de travaux de gainage pour la réhabilitation de conduites d'eau potable dans la place Nobel, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 000 000 \$.

240513-32

Dépôt du projet de règlement numéro 2024-430 décrétant des travaux de remplacement des chambres de vannes et des postes de pompage et un emprunt de 3 900 000 \$

M^{me} la conseillère Jacqueline Boubane présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-430 décrétant des travaux de remplacement des chambres de vannes et des postes de pompage et un emprunt de 3 900 000 \$.

240513-33

Dépôt du projet de règlement numéro 2024-431 décrétant l'installation et l'ajout de bornes de recharge de véhicule et un emprunt de 450 000 \$

M^{me} la conseillère Isabelle Bleau présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-431 décrétant l'installation et l'ajout de bornes de recharge de véhicule et un emprunt de 450 000 \$.

Rapports et résolutions des comités et commissions

Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU du 24 avril 2024

Il est proposé d'entériner les recommandations U2024-058 à U2024-061, U2024-063 à U2024-065, U2024-067 et U2024-068 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 24 avril 2024 et d'approuver :

- 1. La demande de PIIA numéro 2024-70041 pour autoriser la construction d'une nouvelle école sur l'emplacement situé au 795, rue Benjamin-Loiseau, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2024-058.
- La demande de PIIA numéro 2024-70043 pour autoriser la rénovation et l'agrandissement du hangar et la restauration de la cheminée d'un immeuble situé au 1451, chemin d'Anjou, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-059.
- La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70052 pour autoriser la restauration du revêtement mural et des balcons d'un immeuble situé au 518, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-060.
- 4. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70042 pour autoriser la restauration de la maçonnerie de l'église de Sainte-Famille située au 560, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-061.
- 5. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70055 est reportée.
- 6. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70010 pour autoriser la rénovation du garage détaché d'un immeuble situé au 607, rue Sainte-Famille, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2024-063.
- 7. La demande de PIIA numéro 2024-70048 pour autoriser la rénovation de l'agrandissement et du perron avant d'un immeuble situé au 1001, rang Lustucru, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-064.
- 8. La demande de PIIA numéro 2024-70051 pour autoriser des agrandissements d'un immeuble situé au 25, rue Desmarteau, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2024-065.
- La demande de PIIA numéro 2024-70053 pour autoriser la restauration des cheminées et des murs de pierres d'un immeuble situé au 15, rue Marguerite-Bourgeoys, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-067.

10. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2024-70042 afin d'autoriser la construction d'un bâtiment industriel et l'aménagement du terrain sur l'emplacement situé au 1720, rue Eiffel, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-068.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} la conseillère Josée Bissonnette et M. le conseiller François Desmarais se retirent pour ce point, puisqu'ils sont enseignants à l'école secondaire De Mortagne.

240513-35

Demande de PIIA numéro 2024-70040 présentée au CCU du 24 avril 2024

Il est proposé d'entériner la recommandation U2024-066 et d'approuver partiellement, la demande de PIIA numéro 2024-70040 pour autoriser la rénovation du bloc F de l'école secondaire De Mortagne située au 955, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-066.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Bissonnette et M. Desmarais reprennent leur siège.

240513-36

Dépôt de procès-verbaux de réunions des comités et commissions de Boucherville

Il est proposé de prendre acte des procès-verbaux des réunions suivantes :

- 1. Réunion du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords tenue le 13 février 2024
- 2. Réunion du comité ferroviaire tenue le 20 février 2024
- 3. Réunion du secrétariat à la participation citoyenne tenue le 27 février 2024
- 4. Réunion du comité d'achat responsable tenue le 13 mars 2024
- 5. Réunion du comité consultatif des arts et de la culture tenue le 19 mars 2024
- 6. Réunion de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire tenue le 18 avril 2024

240513-37

Dépôt de la recommandation de la commission de toponymie – Désignation de l'espace Pascal-T.-Lafontaine

CONSIDÉRANT que Pascal T. Lafontaine était un sportif bouchervillois reconnu notamment dans la pratique du BMX;

CONSIDÉRANT qu'il a continué sa pratique du sport avec passion malgré le combat d'un cancer rare et l'amputation d'une jambe, et ce, jusqu'à son décès en 2020;

CONSIDÉRANT qu'il a reçu le titre de « Rider of the year » en 2019 par le réputé magazine britannique Dig BMX;

CONSIDÉRANT qu'il est un exemple de persévérance et de courage qui pourrait inspirer d'autres jeunes bouchervillois;

CONSIDÉRANT que le planchodrome est un endroit où de nombreux adeptes pratiquent des sports, tels que la planche à roulettes, la trottinette et le BMX:

CONSIDÉRANT que Pascal T. Lafontaine utilisait ce lieu pour sa pratique sportive depuis son adolescence;

Il est proposé de nommer le nouveau planchodrome adjacent à la Maison des Jeunes, la nouvelle piste à rouleaux et la piste de BMX existante l' « espace Pascal-T.-Lafontaine ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-38

Dépôt du procès-verbal et de recommandations de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs – réunion du 10 avril 2024

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4070 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 23 avril 2024 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs de la réunion du 10 avril 2024, et d'approuver les recommandations suivantes :

- La recommandation 2024-04-10-05 à l'effet de soutenir l'événement privé « Épluchette – Député Barsalou-Duval ». Le soutien de la Ville se limitant au prêt de matériel, au support d'un régisseur et d'une équipe des travaux publics pour validation des besoins électriques.
- 2. La recommandation 2024-04-10-06 à l'effet de soutenir l'événement privé « Course Julien Robitaille ». Le soutien de la Ville se limitant au prêt de matériel, au support d'un régisseur et d'une équipe des travaux publics pour validation des besoins électriques et de signalisation.
- 3. La recommandation 2024-04-10-07 à l'effet de soutenir l'événement privé « Coupe Bertrand-Lesage ». Le soutien de la Ville se limitant au prêt de matériel et au support d'un régisseur.

Dépôt du procès-verbal et des recommandations de la commission de la circulation et du transport – réunion du 24 avril 2024

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission de la circulation et du transport de la réunion du 24 avril 2024;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal et des recommandations 240424-03, 240424-04 et 240424-10, et d'approuver les recommandations suivantes :

- 1. La recommandation 240424-05 visant à poursuivre la bonification des trottoirs dans la zone industrielle dans le cadre de la priorisation par la Direction du génie de l'ajout de trottoirs.
- 2. La recommandation 240424-06 visant à maintenir le statu quo concernant la réfection du chemin de Lorraine en fonction de l'ordre de priorisation de réfection des rues.
- 3. Partiellement, la recommandation 240424-07 visant à procéder à l'installation de panneaux pour signaler aux automobilistes que certaines pistes cyclables sont bidirectionnelles, selon le plan à être approuvé par la Direction du génie.
- 4. La recommandation 240424-08 visant à procéder au marquage d'une ligne médiane jaune discontinue sur la piste cyclable du boulevard Marie-Victorin entre les rues D'Argenson et De Muy.
- 5. La recommandation 240424-09 visant à interdire le stationnement sur rue dans la rue de Champagne devant les boîtes postales communautaires situées près du 264, rue de Champagne et en aval de celles-ci, sur une distance correspondant à la longueur d'une voiture.
- 6. La recommandation 240424-11 visant à maintenir le statu quo concernant le passage piétonnier pour l'accès aux services et entreprises de l'intersection du boulevard De Montarville et la rue Eiffel, selon l'analyse du dossier.
- 7. La recommandation 240424-12 visant à maintenir le statu quo concernant l'ajout d'une interdiction de stationnement sur la rue De Montbrun, près du chemin de Lorraine, selon l'analyse du dossier.
- La recommandation 240424-13 visant à maintenir le statu quo concernant la circulation sur la piste cyclable de la rue De Montbrun, près de la Maison Source Bleue, selon l'analyse du dossier.
- 9. La recommandation 240424-14 visant à bonifier la signalisation sur la rue François-Gravé en approche des intersections avec le boulevard De Montarville, en ajoutant des panneaux indiquant la piste cyclable bidirectionnelle.
- 10. La recommandation 240424-15 visant à maintenir le statu quo concernant le passage piétonnier à l'intersection du boulevard De Montarville et des rues François-Gravé et De Jumonville, étant donné la signalisation en place.

- 11. Les recommandations 240424-16 à 240424-19 visant à maintenir le statu quo concernant l'autorisation de zone de jeu libre dans la place Joseph-Caron et les rues De Rouville, De Saint-Pierre et des Abbés-Primeau, selon l'analyse des dossiers.
- 12. La recommandation 240424-20 visant à autoriser l'aménagement d'une zone RUEelle dans la rue Jean-Désy entre les 285 à 298 et les 344 à 355, rue Jean-Désy, le tout conformément à ce que le résultat du sondage aux riverains soit favorable.
- 13. La recommandation 240424-21 visant à autoriser l'aménagement d'une zone RUEelle dans la rue Marie-Chauvin entre les 73 à 76 et les 84 et 85, rue Marie-Chauvin, le tout conditionnellement à ce que le résultat du sondage auprès des riverains soit favorable.
- 14. La recommandation 240424-23 visant à maintenir le statu quo concernant le retrait de l'interdiction de stationnement dans la rue De Muy entre la rue De Montbrun et le Centre d'hébergement Jeanne-Crevier, selon l'analyse du dossier.
- 15. Les recommandations 240424-24 240424-25 visant à maintenir le statu quo concernant le stationnement du côté de l'îlot et la circulation à sens unique dans les rues des Églantiers et des Noisetiers, à la suite des résultats du sondage effectué auprès des riverains.
- 16. La recommandation 240424-26 visant à maintenir le statu quo concernant l'implantation d'un abribus à l'intersection des rues Samuel-De Champlain et De Verrazano, selon l'analyse du dossier.

Il est également proposé d'approuver la recommandation 240424-22 visant à maintenir le statu quo concernant le sens unique, d'est en ouest, sur le boulevard Marie-Victorin, selon les considérations suivantes :

- Que le sens proposé, d'est en ouest, limiterait l'accès à la route 132 ainsi qu'au club d'aviron.
- Que la mise en place d'un sens unique occasionnerait un déplacement des véhicules vers les autres rues, telles que les rues De Varennes Nord, De Muy et Pierre-Boucher et plus particulièrement, la rue D'Argenson et le boul. du Fort-Saint-Louis.
- Que l'ajout d'un sens unique occasionnerait une augmentation de la circulation dans les rues du Vieux-Boucherville.
- Qu'un sens unique sur le boulevard Marie-Victorin augmenterait l'achalandage à plusieurs intersections du boulevard du Fort-Saint-Louis, dont celle de la rue De Montbrun. Ceci augmentant le sentiment d'insécurité des piétons et des cyclistes pour traverser l'intersection.
- Qu'un sens unique aurait un impact majeur sur la desserte en transport en commun et nécessiterait une refonte complète des lignes d'autobus du secteur.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire la mise à jour des membres du comité de l'Ordre du mérite et de la commission de la circulation et du transport;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4098 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 8 mai 2024 sur le sujet;

Il est proposé de désigner officiellement les personnes suivantes à titre de membres du comité et de la commission suivants, tels qu'ils apparaissent ci-dessous :

Comité de l'Ordre du mérite

- M^{me} Jacqueline Boubane, présidente et conseillère municipale
- Le directeur général
- La cheffe de service de la participation citoyenne
- L'adjointe administrative à la mairie et au programme de l'Ordre du mérite
- Une conseillère en communications et relations publiques

Commission de la circulation et du transport

- M^{me} Lise Roy, conseillère municipale et présidente de la commission
- M^{me} Magalie Queval, conseillère municipale
- Me Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe
- Un représentant de la Direction des affaires juridiques et du greffe
- M^{me} Rosanne Lévesque, cheffe de section, Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire
- M. Mathieu Rochette, chargé de projet, Direction du génie
- M. Samuel Bertrand, technicien à la circulation, Direction des travaux publics
- Un représentant du Service de police de l'agglomération de Longueuil
- Un représentant du Réseau de transport de Longueuil
- M. Luc Robert, citoyen

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure et de démolition

Administration et finances

Effectifs et embauche

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé:

- 1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 30 mars au 27 avril 2024 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 2 mai 2024.
- De féliciter M. Carl-Philippe Sauvé, adjoint à la programmation à la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
- 3. De féliciter M^{me} Anne-Marie Rousseau, cheffe de service à la Direction des ressources humaines pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
- 4. De féliciter M. Daniel Pinard, ouvrier de parcs à la Direction des travaux publics pour ses 35 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
- 5. De souligner le départ à la retraite de M^{me} Brigitte Arsenault, technicienne responsable des services techniques à la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire service de la bibliothèque, le 1^{er} juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes des déboursés et virements budgétaires

240513-42

Listes des déboursés

Il est proposé:

- 1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéros 204887 à 205230.
- D'approuver les paiements électroniques numéros S27984 à S28290.
- 3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements suivants :
 - Numéros 520 à 529 pour un montant de 465 413,97 \$;
 - Numéros 530 à 534 pour un montant de 613 665,70 \$.
- 4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

Liste de virements budgétaires

Il est proposé:

- 1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 6 mai 2024 pour les écritures 5693 à 5705.
- 2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-44

Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2020-329

Il est proposé de prendre acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différentes directions et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} et le 30 avril 2024, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

240513-45

Dépôt du rapport financier audité de la Ville de Boucherville au 31 décembre 2023

M. le maire Jean Martel fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier audité pour l'exercice financier 2023.

Il est proposé de prendre acte du dépôt du rapport financier audité de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de même que du rapport de l'auditeur indépendant DELOITTE en regard dudit exercice, le tout conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. C-19).

Les faits saillants de ces rapports (rapport financier audité et rapport de l'auditeur indépendant) seront diffusés aux citoyens via le site Web de la Ville et seront transmis aux médias locaux.

240513-46

Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté du 31 décembre 2023 à des fins spécifiques

Il est proposé, à la suite du dépôt du rapport financier audité 2023, d'autoriser l'affectation des montants suivants :

- De l'excédent de fonctionnement non affecté : 622 315,00 \$
- À l'excédent de fonctionnement affecté Fonds Vert : 502 315.00 \$
- À l'excédent de fonctionnement affecté Fonds Patrimoine Vieux-Boucherville Revitalisation : 45 000,00 \$
- Au Fonds Réservé Élections : 75 000,00 \$

240513-47

Dépôt de correspondances reçues de la Ville de Longueuil et de la Communauté métropolitaine de Montréal

Il est proposé de prendre acte des correspondances reçues :

- De la Ville de Longueuil relativement à l'adoption et l'entrée en vigueur du Règlement CO-2021-1155 sur le plan d'urbanisme de la ville.
- 2. De la Communauté métropolitaine de Montréal relativement :
 - À l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2023-104 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal numéro 2022-97 concernant les secteurs présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel.
 - Au Règlement numéro 2024-111 sur les gaz à effet de serre des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels, adopté par les membres du conseil lors de l'assemblée ordinaire du 25 avril dernier et en attente de l'approbation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2025.

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

240513-48

Travaux additionnels de restauration de la maison dite Louis-H.-La Fontaine (C-22-13-K)

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-4095 préparé par la Direction du génie daté du 3 mai 2024 sur le sujet;

Il est proposé:

- 1. D'augmenter d'un montant de 39 091,50 \$ le contrat octroyé à Axe Construction inc. pour les travaux de restauration de la maison dite Louis-H.-La Fontaine (C-22-13-K).
- 2. D'autoriser à cette fin une somme supplémentaire 40 000 \$, taxes nettes, à être financée à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-49

Adjudication d'un contrat pour le resurfaçage des pistes cyclables 2024 (C-24-02-D)

CONSIDÉRANT le contrat pour le resurfaçage des pistes cyclables 2024 (C-24-02-D);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4055 préparé par la Direction du génie daté du 6 mai 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour le resurfaçage des pistes cyclables 2024 à Excavation Jonda inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 524 412,47 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission, et conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du règlement d'emprunt numéro 2024-408.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-50

Adjudication d'un contrat pour la réfection des rues du Père-Marquette, Marie-Chrétienne et Sabrevois (C-24-06-A)

CONSIDÉRANT le contrat pour la réfection des rues du Père-Marquette, Marie-Chrétienne et Sabrevois;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4009 préparé par la Direction du génie daté du 27 mars 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la réfection des rues du Père-Marquette, Marie-Chrétienne et Sabrevois à A. & J.L. Bourgeois Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 3 532 559,62 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-24-06-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-51

Adjudication d'un contrat pour la réfection des rues du secteur Pierre-De Caumont – Phase I (C-24-06-B)

CONSIDÉRANT le contrat pour la réfection des rues du secteur Pierre-De Caumont – Phase I (C-24-06-B);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4057 préparé par la Direction du génie daté du 1^{er} mai 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la réfection des rues du secteur Pierre-De Caumont – Phase I à A. & J.L. Bourgeois Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 5 899 352,99 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission, et conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du règlement d'emprunt numéro 2024-416.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-52

Adjudication d'un contrat pour la réfection des infrastructures du parc Darontal (C-24-06-C)

CONSIDÉRANT le contrat pour la réfection des infrastructures du parc Darontal (C-24-06-C);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4056 préparé par la Direction du génie daté du 9 mai 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la réfection des infrastructures du parc Darontal à Excavation C.G. 2 inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 1 092 000,00 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission, et conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du règlement d'emprunt numéro 2024-415.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-53

Adjudication d'un mandat de services professionnels pour les plans, devis et surveillance pour le terrain de baseball synthétique au parc Pierre-Laporte (P-17-PA-04-M1)

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour les plans, les devis et la surveillance du terrain de baseball synthétique au parc Pierre-Laporte (P-17-PA-04-M1);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4099 préparé par la Direction du génie daté du 10 mai 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour les plans, les devis et la surveillance du terrain de baseball synthétique au parc Pierre-Laporte à Expertise Sports Design LG inc., pour un montant total de 143 718,75 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus au mandat, et conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du règlement d'emprunt numéro 2024-424.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-54

Adjudication d'un contrat pour le remplacement et l'électrification des portes piétonnes du CN (RG24-1845)

CONSIDÉRANT le contrat de remplacement et d'électrification des portes piétonnes du CN (RG24-1845);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4089 préparé par la Direction des travaux publics daté du 6 mai 2024 sur le sujet;

Il est proposé:

 D'adjuger le contrat de remplacement et d'électrification des portes piétonnes du CN à G. Daviault Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 78 757,88 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévu au devis et à la soumission.

2. D'autoriser à cette fin une somme de 72 000,00 \$ à être financée à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-55

Adjudication d'un contrat de travaux d'arboriculture urbaine le long du fleuve Saint-Laurent (Sl24-19)

CONSIDÉRANT le contrat de travaux d'arboriculture urbaine le long du fleuve Saint-Laurent (SI24-19);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4061 préparé par la Direction des travaux publics daté du 23 avril 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de travaux d'arboriculture urbaine le long du fleuve Saint-Laurent à Abattage Larivée inc., étant le seul soumissionnaire conforme, pour un montant total de 43 000,65 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-56

Adjudication d'un contrat pour la location de deux tracteurs pour l'entretien des patinoires (SP24-13)

CONSIDÉRANT le contrat pour la location de deux tracteurs pour l'entretien des patinoires (SP24-13);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4069 préparé par la Direction des travaux publics daté du 25 avril 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la location de deux tracteurs pour l'entretien des patinoires à Longus Équipement inc., étant le seul soumissionnaire conforme, pour un montant total de 133 485,97 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2025 à 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-57

Adjudication d'un contrat de location d'une chenillette à trottoirs (SP24-14)

CONSIDÉRANT le contrat de location d'une chenillette à trottoirs (SP24-14);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4065 préparé par la Direction des travaux publics daté du 25 avril 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de location d'une chenillette à trottoirs à Les Équipements Plannord Ltée, le seul soumissionnaire conforme, pour un montant total de 144 868,50 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2025 à 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-58

Adjudication d'un contrat de travaux d'abattage, de déchiquetage et de rognage des souches de frênes des rues et des parcs récréatifs sur le territoire de la Ville (SP24-15)

CONSIDÉRANT le contrat de travaux d'abattage, de déchiquetage et de rognage des souches de frênes pour les rues et les parcs récréatifs sur le territoire de la Ville (SP24-15);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4063 préparé par la Direction des travaux publics daté du 25 avril 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de travaux d'abattage, de déchiquetage et de rognage des souches de frênes pour les rues et les parcs récréatifs sur le territoire de la Ville à Service d'élagage Boisvert inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 79 660,43 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-59

Adjudication d'un contrat pour le pavage, le recouvrement partiel et le rapiéçage (SP24-17)

CONSIDÉRANT le contrat de pavage, de recouvrement partiel et de rapiéçage (SP24-17);

CONSIRÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4060 préparé par la Direction des travaux publics daté du 25 avril 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de pavage, de recouvrement partiel et de rapiéçage à Pier-Teck Construction inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 907 440,19 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2025 et 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-60

Adjudication d'un contrat pour des travaux de démolition et de décontamination du sous-sol du centre Mgr-Poissant

CONSIDÉRANT le contrat pour des travaux de démolition et de décontamination du sous-sol du centre Mgr-Poissant;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4072 préparé par la Direction des travaux publics daté du 6 mai 2024 sur le sujet;

Il est proposé:

- 1. D'adjuger le contrat pour des travaux de démolition et de décontamination du sous-sol du centre Mgr-Poissant à Demospec Décontamination inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 45 967,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.
- 2. D'autoriser à cette fin une somme de 42 000,00 \$ à être financée à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-61

Adjudication d'un contrat pour l'achat d'une camionnette avec le Centre d'acquisition gouvernementales (2023-8106-50)

CONSIDÉRANT le contrat 2023-8106-50 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

CONSIDÉRANT les économies d'échelle par le regroupement des besoins des organisations publiques et la réduction considérable du délai de livraison entre la demande d'achat et la livraison des véhicules;

CONSIDÉRANT que l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) permet à la Ville d'adhérer au regroupement d'achats du CAG et de conclure des contrats de gré à gré avec leurs fournisseurs retenus;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4066 préparé par la Direction des travaux publics daté du 25 avril 2024 sur le sujet;

Il est proposé:

- D'adjuger le contrat pour l'achat d'une camionnette avec le Centre d'acquisitions gouvernemental à Ford du Canada Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 80 467,55 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.
- 2. D'y ajouter les équipements nécessaires à son utilisation pour un montant estimé à 16 450 \$, taxes incluses.
- 3. D'autoriser le financement de ces dépenses par un emprunt de 88 500 \$ au fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans.

Ententes, conventions et contrats

240513-62

Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Regroupement d'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques 2024-2029

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Boucherville souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyber-risques pour la période 2024-2029;

Il est proposé:

- Que la Ville joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2029.
- 2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-63

Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Regroupement d'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2024-2029

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Boucherville souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2024-2029;

Il est proposé:

1. De joindre par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en

assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029.

2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-64

Autorisation de signature de l'entente d'autorisation pour l'installation d'un compteur d'eau (P-21-AM-23)

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet pour l'installation des compteurs d'eau résidentiels (P-21-AM-23), une entente d'autorisation d'installation d'un compteur d'eau doit être conclue entre les propriétaires et la Ville de Boucherville, avant de procéder aux installations;

Il est proposé d'autoriser un représentant de la Direction du génie à signer ladite entente d'autorisation pour l'installation d'un compteur d'eau pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-65

Acceptation et signature de l'entente financière avec Éco Entreprises Québec

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) (la Loi) a été modifiée par la Loi modifiant principalement la *Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021 et que le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (le Règlement) est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que l'article 20 du Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et un organisme municipal qui est lié à un contrat portant sur la collecte et le transport de matières recyclables qui prend fin à une date postérieure au 31 décembre 2024, sur la compensation de cet organisme municipal pour les services visés

à l'article 53.31.1 de la Loi tel qu'il se lisait avant le 31 décembre 2024, fournis entre le 1^{er} janvier 2025 et la date de fin dudit contrat;

CONSIDÉRANT que le contrat de collecte et de transport de matières recyclables en vigueur à la Ville de Boucherville prévoit la possibilité d'avoir recours à une année de prolongation prenant fin à une date postérieure au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour les Parties de prévoir les modalités applicables au versement de la compensation et aux services pris en charge par ÉEQ à compter du 1^{er} janvier 2025 par une entente provisoire;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4062 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 23 avril 2024 sur le sujet;

Il est proposé:

- 1. D'accepter les termes de l'entente financière proposée par Éco Entreprise Québec.
- 2. D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer ladite entente financière pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-66

Entente de location des installations portuaires avec l'autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la navette fluviale

CONSIDÉRANT que la Ville et l'ARTM désirent offrir aux citoyens de Boucherville un service de navette fluviale dans le cadre des mesures d'atténuation des travaux de réfection du pont-tunnel Louis-H.-Lafontaine;

CONSIDÉRANT que l'ARTM assume la totalité des coûts associés aux travaux de réalisation du Projet et, est donc responsable d'obtenir le financement nécessaire;

CONSIDÉRANT que les Parties reconnaissent la nécessité de signer la présente Entente;

Il est proposé:

- 1. D'approuver l'Entente de location des installations portuaires dans le cadre des mesures d'atténuation des travaux de réfection du pont-tunnel Louis-H.-Lafontaine.
- 2. D'autoriser la directrice générale adjointe ou la greffière à signer tous documents pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 16 mai 2024

CONSIDÉRANT l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024:

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

- 1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-240516-2.1 à CA-240516-2.7.
- 2. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-240516-4.1.
- 3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-240516-5.1 à CA-240516-5.2.
- 4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-240516-6.1 à CA-240516-6.15.
- 5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-240516-8.1 à CA-240516-8.18.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-68

Participation aux assises de l'Union des municipalités du Québec

Il est proposé:

- 1. D'autoriser M. le maire Jean Martel à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec tenues à Montréal du 22 au 24 mai 2024.
- D'autoriser le remboursement des dépenses ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives, le tout selon les règles et lois applicables.

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – 17 mai 2024

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville soutient les droits de la personne et s'oppose à toute forme de discrimination;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé de proclamer le 17 mai 2024 la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-70

Demande d'exemption de taxes foncières – Centre des Générations de Boucherville

CONSIDÉRANT la reconnaissance du Centre des Générations de Boucherville aux fins d'exemption de taxes du 15 juillet 2014 de la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ c F-2.1) qui prévoit une révision périodique d'une telle reconnaissance, et ce, à tous les neuf ans:

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville n'entend pas faire de représentation relativement à cette demande;

Il est proposé de s'en remettre à la discrétion de la Commission municipale du Québec relativement à la demande de confirmation de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes (CMQ-64840-001) à être formulée par le Centre des Générations de Boucherville.

Don de bandes de hockey extérieures

CONSIDÉRANT la proposition du représentant la compagnie Dek Boucherville (9198-6224 Québec inc) de faire don de bandes de hockey extérieures à la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT sa valeur d'acquisition et sa valeur comptable amortie;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3998 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 10 mai 2024 sur le sujet;

Il est proposé:

- 1. D'accepter l'offre de don de Dek Boucherville (9198-6224 Québec inc.) à la Ville de Boucherville de bandes de hockey extérieures.
- 2. D'autoriser le trésorier ou l'assistante-trésorière à émettre et à signer un reçu pour fins d'impôt à 9198-6224 Québec inc. au montant de 12 500 \$, ainsi que tout autre document relatif à ce don.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-72

Désignation d'un membre du conseil municipal de Boucherville au conseil d'administration du Réseau du transport de Longueuil (RTL)

CONSIDÉRANT que M. le maire Jean Martel a donné sa démission du conseil d'administration du RTL effective en date du 30 avril 2024;

CONSIDÉRANT que l'article 11 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c S-30.01) prévoit la composition du conseil d'administration du RTL;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en vertu de cette loi, de désigner un membre du conseil municipal au sein du conseil d'administration du RTL;

Il est proposé:

- 1. De désigner M^{me} la conseillère Lise Roy à titre de membre du conseil d'administration du RTL, à compter du 1^{er} mai 2024.
- 2. De transmettre copie de la présente résolution à la Direction des affaires juridiques et secrétaire corporative du RTL, de même qu'à la greffière de la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240513-73

Désignation d'un membre du conseil municipal de Boucherville à la Commission de la sécurité publique de l'agglomération de Longueuil CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un membre du conseil municipal en remplacement de M^{me} la conseillère Lise Roy au sein de la Commission de la sécurité publique;

Il est proposé:

- 1. De désigner M^{me} la conseillère Magalie Queval à titre de représentante de la Ville de Boucherville au sein de la Commission de la sécurité publique de l'agglomération de Longueuil, en remplacement de M^{me} la conseillère Lise Roy.
- 2. De transmettre copie de la présente résolution à la greffière de la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

240513-74

Avis de motion – Règlement numéro 2024-428 visant à soustraire le territoire de Boucherville de l'application de l'article 94 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation

M^{me} la conseillère Josée Bissonnette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement visant à soustraire le territoire de Boucherville de l'application de l'article 94 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation*.

240513-75

Dépôt du projet de règlement numéro 2024-428 visant à soustraire le territoire de Boucherville de l'application de l'article 94 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation

M^{me} la conseillère Josée Bissonnette présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-428 visant à soustraire le territoire de Boucherville de l'application de l'article 94 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation*.

240513-76

Démission d'employé

Il est proposé:

- 1. D'entériner le document de transaction et quittance entre la Ville et l'employé numéro 3010021.
- 2. D'autoriser le directeur général à signer tout document pour donner effet à la présente.

	Parole aux membres du conseil
	La parole est accordée aux membres du conseil.
240513-77	Levée de la séance
	Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 26.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
	Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière